DU CONSEIL MUNICIPA

Envoyé en préfecture le 12/03/2020 EXTRAIT DU REGIST | Reçu en préfecture le 12/03/2020 Affiché le ID: 003-210301271-20200224-DEL20202402182-DE

Séance du 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le 24 février, le Conseil Municipal de cette Commune. régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Bernard FAUREAU

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
13	8	12	
		Pour: 1	12
		Contre :	0
		Abstentions :	0

Etaient présents :

Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Nicole BUVIN, Rudolf HOLIERHOEK, Yves PERRIER, Catherine ROGNON, Yolande PASQUET, Emilie BERGONHE

Procuration(s):

Christophe SAUVETTE à Yolande PASQUET, Charles GRAVIER à Catherine ROGNON, Jean-Marc BERNARD à Rudolf HOLIERHOEK et Jacques BASTARD à Nicole BUVIN

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation 14 février 2020

Etai(en)t excusé(s): Robert COLLINET

Date d'affichage		
_1_1		

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : Yolande PASQUET

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

et publication du

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard FAUREAU, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Considérant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 Statuant

que le compte administratif fait apparaître : Constatant

- un déficit de fonctionnement de : 151,72

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

- un déficit d'investissement de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 4 883.67

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DÉFICIT 151,72

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): DÉFICIT 0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Hérisson

un déficit des restes à réaliser de :

Le Maire, FAUREAU Bernard



151.72

4 883,67

151.72